

## Communiqué

### **2 mai 2018 : Le dossier « Rue Boris Vian » transmis au Conseil de Paris**

La Cohérie Boris Vian soutient depuis 1992 la réhabilitation de la Goutte d'Or Sud. Elle fut enthousiaste à l'idée qu'une nouvelle rue de la nouvelle Goutte d'Or porte le nom de Boris Vian et donna son accord à cet effet.

Vingt ans plus tard, en novembre 2012, elle rejoignit les habitants du quartier dans une demande d'entretien de la rue et de requalification du secteur réhabilité, déjà particulièrement dégradé. Au fil de deux rendez-vous annuels depuis six ans, les 30 novembre (date anniversaire de l'arrêté municipal dénommant la Rue Boris Vian) et 2 mai (Saint Boris), elle suscite, stimule et accompagne les projets de rénovation urbaine qui, malheureusement, ne répondent ni à ses attentes ni, surtout, à celles des habitants de la Goutte d'Or et des usagers de la rue Boris Vian.

Suite à plusieurs démarches et contacts personnels menés de 2012 à 2018 auprès des maires Bertrand Delanoë, Daniel Vaillant, Éric Lejoindre, Anne Hidalgo, à de multiples échanges avec les autorités municipales et à ses rencontres régulières avec les habitants sur place, la Cohérie a annoncé, le 30 novembre 2017, qu'elle serait contrainte de retirer l'autorisation donnée à la Mairie de Paris pour la dénomination de la rue Boris Vian si, le 2 mai 2018, elle n'avait pas reçu la garantie ferme et formelle de la requalification promise (lettre de Nicole Bertolt à Anne Hidalgo).

Cette dernière démarche n'a hélas pas abouti. La Cohérie Boris Vian doit en prendre acte et transmettre au Conseil de Paris sa décision de retrait.

Faute de réponse de l'exécutif parisien, il appartient en effet au Conseil de Paris, en application de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, de délibérer sur le changement de nom qui pourra suivre ce retrait.

\*

Le hasard du calendrier veut que le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal et départemental inaugure sa prochaine session le 2 mai 2018 par une communication de Monsieur Bruno Julliard, premier adjoint, prononcée au titre des « Dossiers prioritaires », consacrée à la politique culturelle de la Ville de Paris sous le titre « Les arts et la culture à Paris : d'infinies richesses en partage ».

Une copie de ce communiqué, ainsi que des échanges entre la Cohérie Boris Vian et les maires de Paris et du 18<sup>e</sup> arrondissement de novembre 2012 à novembre 2017 (liste ci-dessous) sont remis à Monsieur Julliard à l'ouverture du Conseil de Paris, ce mardi 2 mai 2018, à Madame Sandrine Mees, conseillère de Paris, référente du quartier de la Goutte d'Or, et à l'ensemble des élus du 18<sup>e</sup>.

À Paris, le 2 mai 2018.

- > [Arrêté municipal du 30 novembre 1992](#)
- > [Lettre de la Cohérie Boris Vian à Bertrand Delanoë \(novembre 2012\)](#)
- > [Lettre de Daniel Vaillant à la Cohérie Boris Vian \(décembre 2013\)](#)
- > [Lettre de la Cohérie Boris Vian à Éric Lejoindre \(mai 2016\)](#)
- > [Lettre de la Cohérie Boris Vian à Anne Hidalgo \(novembre 2017\).](#)